DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE D'ANGRESSE

Bilan de la Mise à Disposition du Public
Modification Simplifiée n°3 du PLU d'ANGRESSE

Vu pour être annexé à la délibération n°
du conseil communautaire du 28 juin 2018

SOMMAIRE

1. Déroulement de la mise à disposition
1.1. Publicité de la mise à disposition
1.2. Notification du projet aux PPA
1.3. Consultation du dossier, accès aux documents

2. Analyse des observations recueillies
2.1. Les observations du public
2.2. Les observations et avis des PPA

3. Bilan

1. Déroulement de la mise à disposition

1.1. Publicité de la mise à disposition

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée auprès du public a été publié dans le journal local d'annonce légale «le Sud Ouest» le 16 mai 2018.

1.2. Notification du projet aux PPA

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment aux articles L.132-7 et L. 132-9, la Communauté de Communes a notifié le projet de modification aux personnes publiques associées (PPA) :

- Monsieur le Préfet des Landes
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Maire d'Angresse
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière

1.3. Consultation du dossier, accès aux documents :

Le dossier a été mis à la disposition du public :

- Sur le site web de la communauté de communes MACS
- A l'accueil de la Mairie où il pouvait être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels du public.

Un registre a été tenu à la disposition du public dans les mêmes conditions que le dossier afin que toute personne puisse y consigner ses observations. La mise à disposition du dossier s'est terminée le 24 juin 2018 inclus.

2. Analyse des avis et observations recueillies

2.1. Les observations du public

Aucune observation du public n'a été formulée.

2.2 Les remarques et avis des personnes publiques associées

Aucune observation n'a été formulée.

3. Bilan

Les observations et les avis recueillis lors de la mise à disposition du projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs y afférent, ne nécessitent pas des adaptations du projet de modification simplifiée porté à la connaissance du public.